

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30/07/2020 à 12H00

**Présents** : Claudie CREUTZ, Sylvie RIPPE, Pierre NUGUES, Jean-Baptiste JANDET, Damien THERRIAUD, Françoise CHANAL, Pascal PERRIN, Laurence SAINT-JEAN, Christian MERIGOT, René DUFOUR

ABSENTS EXCUSES, Pascal PERRIN, Claude NUGUES, Jean-Baptiste JANDET

Pouvoir : 1 pouvoir donné par Jean-Baptiste JANDET à Damien THERRIAUD ; 1 pouvoir donné par Claude NUGUES à Pierre NUGUES ; 1 pouvoir donné par Pascal PERRIN à René DUFOUR

Absent :

secrétaire de séance :, René DUFOUR

### ORDRE DU JOUR :

#### - DESIGNATION DES DELEGUES du conseil MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Comme l'a annoncé le ministre de l'intérieur, le renouvellement de la deuxième série du Sénat se déroulera à la date du 27 septembre 2020.

Dans ce cadre, le décret de convocation des électeurs, paru le 30/06/2020, (**décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs**) conformément à l'article L283 du code électoral, a fixé le jour auquel doivent être désignés les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au **10 juillet 2020**.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10/07/2020 et a procédé à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le Tribunal administratif de Dijon ayant annulé l'élection le 22 Juillet 2020, le Conseil, a été une nouvelle fois convoqué par le préfet.

Le Maire, après avoir mis en place le bureau électoral, informé l'assemblée sur le mode de scrutin et le déroulement des élections a indiqué que conformément à l'article L284 du code électoral, le cas échéant et l'article L290-1 ou L290-2, le Conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Le Conseil a donc procédé au vote et

M Pierre NUGUES, habitant St Léger 71250 CHATEAU a été élue à l'unanimité des votants (soit 11 voies) et est donc délégué titulaire.

Madame Sylvie RIPPE habitant le Nantin 71250 CHATEAU a été élue à l'unanimité des votants ( soit 11 voies) et est donc déléguée suppléante.

Monsieur René DUFOUR, habitant le Vernay 71250 CHATEAU a été élu à l'unanimité des votants (soit 11 voies) et est donc délégué suppléant.

Monsieur Christian MERIGOT habitant le Bourg 71250 CHATEAU a été élu à l'unanimité des votants ( soit 11 voies) et est donc délégué suppléant.

Le Procès verbal de l'élection a été joint conformément à la circulaire préfectorale en vigueur à la préfecture.

#### - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

- Le Maire rappelle le rôle de cette commission : Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la **CLECT** contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.
- La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins 2 représentants.
- La CLECT élit elle-même en son sein son président et son vice-président. Le président est en charge de convoquer les membres et de fixer l'ordre du jour. Il en résulte qu'une première séance doit être dédiée à l'élection du président et du vice-président, pour assurer la régularité de la convocation et de l'ordre du jour des séances suivantes.

Le Maire invite le Conseil à délibérer et désigner ses représentants.

Le Maire Pierre NUGUES et le 1<sup>er</sup> adjoint René DUFOUR sont désignés.

- **DESIGNATION DU DELEGUE MUNICIPAL POUR LA COMMISSION CCID INTERCOMMUNALE.**

René DUFOUR se propose, le Conseil approuve.

- **CONTRAT DE SERVICE MAINTENANCE ET DE MISE A JOUR DU SERVICE**

Le devis « Un zeste de 3d » est présenté par la commission communication / internet pour un service de maintenance et mise a jour du site internet pour la somme de 1200 € ttc.

Le Conseil approuve et autorise la signature du devis.

QUESTIONS DIVERSES

FIN DE SEANCE 12H45